

SYNDICALISME DE LUTTE DE CLASSE OU SYNDICALISME D'ACCOMPAGNEMENT?...

... AUTREMENT DIT, «REVENDICATIONS» OU «DIALOGUE SOCIAL»?

C'est bien beau de revendiquer un «*véritable dialogue social*», mais, en fait, ça veut dire quoi, revendiquer un vrai «*dialogue social*»?

Le dialogue social étant un outil du Patronat et d'origine chrétienne, il n'y a pas à gratter longtemps les couleurs de l'image pour s'apercevoir que c'est d'un enfumage dont on parle... et revendiquer un véritable enfumage, c'est bien, quelque part, qu'on en ait envie ou pas, l'enfumage des ouvriers et salariés de ce pays que notre Confédération revendique (je reste dans le champ de notre action, donc de l'Économie en France).

Parce qu'enfin, entre eux, en face, et nous – tous salariés de la France d'en bas confondus, c'est une question de rapport de force, le dialogue social et, même si le rapport de force, d'année en année, de décennie en décennie, s'est inversé en notre défaveur, c'est encore, au-delà du nombre de nos adhérents – toutes confédérations et organisations corporatives confondues se réclamant de la lutte de notre classe contre celle(s) d'en face, une question de principe et d'amour propre qui se pose là, une question de fierté de producteurs face à ceux qui ne peuvent pas se passer de nous. Ils ont beau informatiser, robotiser, dématérialiser ce qu'on produit, c'est toujours de nous dont il s'agit, nous les charges difficilement tolérables, et non de ces investissements matériels déductibles des impôts.

Ce n'était pas par hasard qu'André Bergeron (au passage, salut Dédé!) revendiquait que l'outil de production soit impossible...

Bref, il n'y a de vrai dialogue avec le Patronat et/ou l'État que lorsqu'il y a revendication, c'est-à-dire un ou des projets propres à notre camp et sûrement pas forcément à celui d'en face. D'ailleurs, en face, ils ne manquent jamais d'arguments, de revendications et/ou de projets à nous proposer!

Alors pourquoi faudrait-il venir sur leur terrain de leur dialogue social – autrement dit de leur monologue social – à prendre ou à laisser, celui qu'ils veulent nous faire gober, coûte que coûte, parce qu'il n'y aurait pas – disent-ils – d'autre(s) solution(s)?

Étonnant, non? Il n'y a jamais d'autre(s) solution(s) que celle(s) qu'ils nous présentent. Ils n'arrivent désespérément jamais à se mettre dans notre peau. Il faut systématiquement qu'ils dégagent un profit quand ils nous requièrent.

Pourquoi? Parce que c'est une vraie question d'orgueil, de suffisance, de morgue (dans tous les sens du terme) à l'égard de ceux qu'ils considèrent comme plus faibles qu'eux, donc de mépris intellectuel et physique à l'égard de la vie de celles et ceux que cette classe de nantis leur impose, leur subtilise ou leur vole.

Conscients qu'ils sont de ce qu'ils font, ils ne peuvent se concevoir en exploités, ils ne peuvent jamais ou presque pratiquement jamais mener à bien à eux seuls le(s) projet(s) qu'ils échafaudent parce qu'ils veulent des gens, leurs gens à leurs pieds – mi-humains, mi-animaux de labeur ou de compagnie, - pour que LEUR VIE soit réussie, épanouie. Sont-ils fous (je ne puis dire «*soyons fous*» à leur place, nous rêvons d'une autre société que la leur), que leur vie soit inscrite dans l'Histoire (la vraie, la science humaine qui, lorsqu'elle en parle encore (!), ne réserve qu'une douzaine de lignes à *La Commune de Paris* dans ses programmes d'histoire)?

Revendications et confrontation des solutions au problème social ou accompagnement du plan patronal dans l'espace subsidiaire qu'il a réservé à «ses ressources humaines», après et parce que les représentants de ces dernières en ont accepté et donc partagé le diagnostic, pré-établi bien évidemment... «that is the question!».

J'ai récemment été amené, «distanciellement», à représenter F.O. dans une séance de réflexion et d'élaboration des conditions du travail à domicile - que les tenants du diagnostic partagé appellent «télétravail» - sous l'égide de l'État représenté par la DIRECCTE (*).

C'était la première séance à laquelle F.O.-22, très méfiant, participait. Il s'agissait, en fait, depuis les premières séances auxquelles nous n'avions pas assisté, de définir un cadre protecteur pour les salariés d'entreprises de moins de cinquante salariés, mais dans l'optique d'optimiser la productivité de ces entreprises.

Étaient présents à cette réunion, les représentants de la CGT (qui s'était proposée pour élaborer le projet), de la CFDT, de la CFTC, CFE-CGC, un représentant du Patronat, de la FDSEA, deux participants ne s'étant pas présentés, le tout sous l'égide du directeur-adjoint de la DIRECCTE.

Bref, une réunion de travail, dirons-nous, pour le bien commun profitant tant à l'employeur qu'au salarié en «télé-travail».

Voyez-vous où je veux en venir? Oui, bien sûr, à la différence – objet de cet article - entre négociations nationales et diagnostic régional ou départemental partagé ou accompagnement du patron... dans l'intérêt de tous. Surtout du sien et, de fait, subsidiairement de celui de ses salariés...

En lieu et place, inversion du principe de faveur oblige, de négociations comme nous en avons connues des décennies durant, qui voyaient les organisations patronales affronter les organisations syndicales poussant le plus loin possible leurs arguments dans le but d'améliorer l'existant par de nouveaux avantages sur le terrain social du patron... une modeste séance «moderne» de travail constructif, «la main dans la main» pour... quoi?

Pour un mode de travail apaisé, sans conflit, dans l'intérêt partagé en commun. Et bien évidemment, toute mise en évidence d'amélioration de la protection du salarié, ou toute revendication pour contrebalancer l'ingérence de l'entreprise dans la vie privée du salarié, trouvait «sa» déléguée CFDT pensant à la place du petit patron, s'exprimant presque exclusivement au nom de celui-ci, pour dire qu'il ne pouvait pas, qu'il n'accepterait jamais...

La fin de cette réunion de travail entre gens de bonne volonté, constructifs, ne pouvait se terminer que par une clause de «revoyure» avec une mouture finalisée ou presque du projet... lié quand même à la conjoncture épidémique.

La seule évocation, présentée par F.O., de multiplier les protections du salarié, au regard de la prospective des 80/85% de télé-travail à l'horizon 2030, avait comme jeté un pavé dans «l'eau probe» du marigot!

Ah! Sacré *Rerum Novarum*, va, quand tu nous tiens!

Alors, est-ce bien à ce syndicalisme-là que les forces vives de la confédération CGT-FORCE OUVRIÈRE veulent dorénavant sacrifier leur indépendance d'analyse et d'action, leur liberté d'agir et de pensée?

Au profit de quoi? D'une autonomie de manœuvres, de choix de la couleur du papier-peint déjà choisi pour les murs de la prison dorée dans laquelle ils aspirent à se réifier?

Et la classe, dans tout ça?

- Oui, chef! 1984, chef!

- *Ite missa est! Rompez les rangs!*

Yvon BOURHIS.

(*) DIRECCTE: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.